



FFvolley

COMMISSION FEDERALE FINANCIERE

PROCES-VERBAL du 18 novembre 2022

SAISON 2022/2023

Présents

Au siège : Didier DECONNINCK, Jean-Paul DUBIER, Christophe DURAND (Trésorier Général Adjoint), Amine HACHELAF

En Visioconférence : Christian ALBE (Trésorier Général)

Invités

Éric TANGUY (Président), Sébastien FLORENT (Secrétaire Général), Philippe VENDRAMINI (CS)

Début de la réunion : 10h00

En dehors des réunions formelles de la CFF, certains de ses membres, en collaboration avec le Trésorier, se sont réunis à plusieurs reprises pour réaliser dès octobre, une projection des résultats au 31 décembre.

Ce premier travail a permis l'établissement de comptes de résultat qui ont servi de support au travail de la commission.

La journée a été pratiquement entièrement consacrée à l'examen de cette ébauche.

Cette réunion a été l'occasion pour détailler les méthodes appliquées sur les écritures d'inventaires :

Le solde comptable au 31 décembre de l'année n'est pas à prendre en compte en l'état. La bascule de saison se fait au 30 juin. Pour obtenir sur un exercice la valorisation des licences, mutations, sur-classements, affiliations, engagements, arbitrage (sifflet) et frais de dossiers transferts, il faut prendre les extraits de comptes avec extournes jusqu'au 30 juin, puis la moitié de ce qui est facturé jusqu'au 31/12, hors cotisations ligués et comités.

Tous les comptes de charges et de produits ont été passés au crible, corrigés et enrichis au vu des différentes informations connues à ce jour.

Cependant, la commission a pu constater des retards dans la transmission de factures par certains fournisseurs. Cela perturbe grandement la comptabilité et la fiabilité de la projection, ainsi que le suivi budgétaire sur l'exercice.

Adopté par le Conseil d'Administration du 10 décembre 2022

Date de diffusion le 28/11/2022 (AA) puis 12/12/2022 (VD)

Auteur : Amine HACHELAF

De même de nombreuses participations de collectivités ne sont pas encore parvenues et donc, non comptabilisées.

Celles -ci ont été examinées et détaillées en séance, et intégrées dans la mesure du possible à la projection.

Dans ces conditions la communication d'un résultat définitif suffisamment précis n'est bien sûr pas possible. Cependant au vu des informations communiquées la CCF peut sans optimisme excessif, prévoir un résultat 2022 très positif

Questions diverses :

Application notes de frais.

Après discussion et échanges ce projet est confirmé. Le Président de la CFF en charge du paramétrage de celle-ci, s'est vu confier en liaison avec le Secrétaire Général, la renégociation pour élargir le champ des utilisateurs.

Contact doit être repris avec le prestataire pour une nouvelle proposition commerciale.

Le paramétrage est prêt et la comptabilité a reçu une information sur le mode de fonctionnement de l'application.

Parallèlement, une demande sera faite auprès de l'expert-comptable et du Commissaire aux comptes pour validation de la procédure et du principe du déport des documents dans un coffre-fort électronique.

Le Président a émis le souhait que la CFF suive régulièrement les finances des ligues. Un recensement des documents déjà en possession de la fédération sera effectué

Fin de la réunion à 17h30.

Le Président de la CFF

¹Concernant les paiements des clubs en championnats fédéraux il convient de préciser que ce que l'on appelle "sifflet" est la somme versée par les clubs qui est reversée aux arbitres présents à une rencontre comme indemnité. Le marqueur étant à la charge du club recevant et les frais de déplacements (remboursement kilométrique et éventuels péages et indemnités de repas ou de couchage) sont remboursés à partir de l'engagement en championnat versé par les clubs.

En Coupe de France jeune (phase de qualification), l'arbitrage est payé par chaque club (voir grille tarifaire dans MDLA) les marqueurs par le club recevant et les déplacements des arbitres nécessitent un éclaircissement : clubs ligue ou FFvolley ?